Communiqué de presse L’amendement présenté par M. Accoyer a suscité de vives réactions chez de nombreux psychanalystes, psychothérapeutes et psychologues.
Lors de son examen au Sénat, le 19 janvier, j’ai exprimé mon opposition à cet amendement, tant sur le fond que sur la forme. Et cela, pour deux raisons essentielles.
D’abord, parce que l’amendement Accoyer instaurait une tutelle de la psychiatrie sur l’ensemble de la psychothérapie relationnelle. Or, les souffrances psychiques ne relèvent pas exclusivement de la médecine. Prétendre le contraire, c’est en revenir à l’ « hygiénisme » et à tous les courants qui ont toujours combattu Freud, Lacan et la psychanalyse.
Ensuite, parce que cet amendement prétendait réglementer la profession de psychothérapeute sans se donner les moyens d’une concertation, d’un travail en commun avec les psychanalystes et les psychothérapeutes qui, à travers leurs écoles et leurs associations, ont mis en œuvre nombre de procédures d’auto-régulation de leurs professions.
Lors du débat au sénat, l’amendement Accoyer est devenu un amendement Mattéi, qui relève des mêmes critiques.
M. Mattéi a, certes, cru habile d’indiquer que les psychanalystes ne relevaient pas de l’amendement. Mais, ce faisant, il laisse entier la question des psychothérapeutes et il ignore qu’il n’y a pas de frontière étanche entre psychanalyse et psychothérapie.
Il a introduit une disposition – caricaturale de l’hygiénisme ambiant – selon laquelle tout médecin, quelle que soit sa spécialité, pourrait être reconnu comme psychothérapeutes – et cela même s’il relève d’une spécialité qui n’a rien à voir avec la psychothérapie !
Et quant aux psychothérapeutes, même s’ils ont fait sept ans d’études dans leur discipline, ils ne connaissent rien de leur sort. L’amendement Mattéi indique qu’ils pourront être inscrits sur des listes établies par les préfets selon des critères fixés par un décret dont on ignore tout !
Il est certes nécessaire de lutter contre les sectes et les dérives … Mais il faut s’y prendre autrement. M. Gouteyron, vice-président UMP du Sénat, l’a fait, lors de la séance du 19 janvier, en présentant un amendement qui préconisait d’établir des règles de déontologie avec les professionnels. Mais son amendement fut balayé. La mission d’information parlementaire demandée par le groupe socialiste fut pareillement refusée.
Le domaine de la souffrance psychique est très sensible. Il concerne l’intimité de chacun. Il mérite mieux que l’encadrement administratif, dirigiste, scientiste, et que l’ordre moral que cherchent à instaurer MM. Mattéi et Accoyer.

Télécharger le communiqué au format pdf

Télécharger le fichier

Phoca PDF